



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 11 mars 2014

Compte rendu affiché le : 18 mars 2014

Date de la convocation : 28 février 2014

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 33

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 24

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Philippon A, Louat R, Tardy F,

CCFL : Gonon P, Séon M, Rousset L, Vincent G (2)

CCHL: R Bouchut, Bruyas JM, Larue M F, Moralès Ph, Villard P, Berne M.

SEM : Guyot P

Autres communes: Reynard R, Piot M, Grange M, Rousset E, Barcet A, Pallandre A, Laval D,

Secrétaire de séance : Gonon P.

Excusés : Boudier JPierre, Lhopital JL, Bussière L, Villemagne G,

N°470 Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président propose au comité syndical de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Hte Loire, une ligne de trésorerie d'une durée d'un an, destinée à faciliter l'exécution budgétaire 2014.

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements.

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Hte Loire aux conditions de taux fixées à la date de la signature du contrat, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 400 000 €. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré du SIMA et au plus tard le 27 mars 2015.

Prend l'engagement d'utiliser de concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie

Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Président du SIMA pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées

Ont signés au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140311-470-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014

Fait à Saint Galmier

Le 11 mars 2014

Le Président

Jean Yves Charbonnier